

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire,**

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints,**

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux.**

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

04 – 27 mai 2021

**4. Signature d'une convention de subvention au titre du dispositif  
« conseiller numérique France Services »**

Rapporteur : Monsieur GENRIES.

**Vu** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

**Vu** le mandat conclu entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif Conseiller Numérique France Services,

**Vu** la délibération n° 16 du conseil municipal du 25 mars 2021 portant reprise des résultats et vote du budget primitif 2021,

**Vu** le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services déposé par Commune de Moissac le 05 mai 2021,

**Vu** la décision du Comité de sélection en date du 21 avril 2021,

**Vu** la délibération du 27 mai 2021 portant création d'un emploi non permanent – contrat de projet de catégorie C « conseiller numérique France Services »,

**Considérant** la fracture numérique sur le territoire moissagais,

**Considérant** que la commune s'est portée candidate pour accueillir un conseiller numérique France Services dans la cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Plan de Relance.

**Considérant** que la Préfecture a donné un avis favorable à cette requête le 3 mai dernier et le recrutement doit avoir lieu sous les 3 mois.

**Considérant** que le dispositif traduit un engagement très fort qui permettra d'accompagner massivement les Français dans les prochaines années et de soutenir l'emploi local

**Considérant** que le dispositif est entièrement financé par l'État,

**Considérant** que le conseiller numérique accompagnera les habitants sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

\* Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.

\* Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.

\* Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

**Considérant** que cette prise en charge financière, dont les fonds sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le Compte de l'Etat, fait l'objet d'une convention de subvention bipartite entre l'Etat et la Ville de Moissac.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la Convention de subvention au titre du dispositif « conseiller numérique France Services » à intervenir avec l'Etat.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide :**

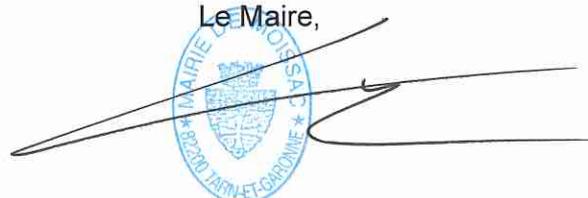
**D'APPROUVER** la Convention de subvention au titre du dispositif « conseiller numérique France Services » à intervenir avec l'Etat,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ